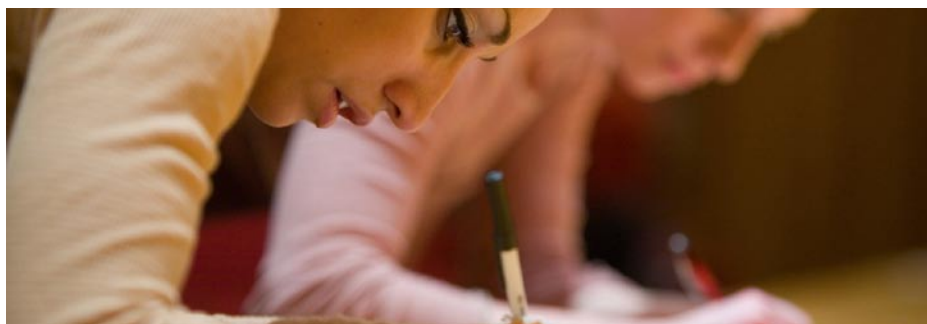


Pour aller de *l'avant*

Prioriser l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick



*Recommandations
auprès de la Commission
sur l'éducation
postsecondaire au
Nouveau-Brunswick.*

AVRIL 2007

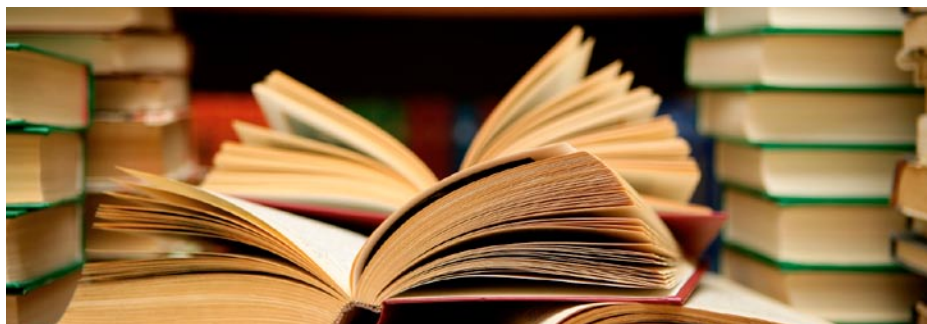


Table des matières

SOMMAIRE 1

THÈMES PRINCIPAUX ET RECOMMANDATIONS 3

- ❖ La participation dépend du coût réel de l'éducation
- ❖ La participation passe par l'accès
- ❖ Faire de la participation aux études postsecondaires un enjeu provincial

LA PARTICIPATION DÉPEND DU COÛT RÉEL DE L'ÉDUCATION 6

- ❖ Les coûts de l'éducation postsecondaire : Le besoin pour un financement soutenu et des droits de scolarités raisonnables
- ❖ Considérer les coûts émotionnels et psychologiques reliés aux études postsecondaires : L'importance de créer une expérience positive pour l'étudiant

MAINTENIR LA PARTICIPATION EN OFFRANT UN MEILLEUR ACCÈS 15

- ❖ L'accès à une éducation de qualité
- ❖ L'accès aux bourses pour les étudiants sous-représentés
- ❖ L'accès aux institutions postsecondaires à l'aide de crédits transférables ou de mérite
- ❖ L'accès à l'information

FAIRE DE LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES UN ENJEU PROVINCIAL 24

- ❖ Faire valoir les diplômés du Nouveau-Brunswick
- ❖ Mettre en valeur son histoire et son unicité
- ❖ Faire de l'éducation postsecondaire une priorité et en assurer le leadership

A PROPOS DE L'ÂÉNB 28

- ❖ Membres de l'ÂÉNB
- ❖ Employé/Bureau ÂÉNB

RÉFÉRENCES 29



Sommaire

Le Nouveau-Brunswick compte quatre universités publiques, quatre universités privées avec des affiliations religieuses, et un système de collèges communautaires répartis dans toutes les régions de la province. Le Nouveau-Brunswick est une province unique dont l'histoire riche et la dualité linguistique la distinguent des autres provinces de la Confédération canadienne. Grâce à son bilinguisme, le Nouveau-Brunswick compte sur un système scolaire public dans les deux langues officielles. Le Nouveau-Brunswick se situe au huitième rang parmi les provinces canadiennes en matière de contribution au produit domestique national brut et dispose de la plus importante population rurale au Canada.¹

Les Provinces de l'Atlantique ont le taux de participation aux études postsecondaires le plus élevé au pays. Le Nouveau-Brunswick se dote d'une participation de plus de 30 pour cent, bien au-dessus de la moyenne nationale, qui s'élève à 20 pour cent². Paradoxalement, on y trouve ici le moins de citoyens ayant obtenu un diplôme universitaire³. De toute évidence, en raison du déclin démographique, les inscriptions aux études postsecondaires seront à la baisse au Canada Atlantique au cours de la prochaine décennie⁴.

L'AE NB souhaite que le Nouveau-Brunswick soit un chef de file sur le plan de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire, nonobstant les facteurs socio-économiques ou le fait qu'un étudiant soit originaire ou non de la province. L'objectif de l'AE NB est que chacun puisse trouver au Nouveau-Brunswick ce qu'il cherche dans une institution d'études postsecondaires. L'AE NB est d'avis que le Nouveau-Brunswick possède les qualités pour être un leader dans ce domaine.

Il est impératif que la population soit mise au courant des problèmes auxquels font face les étudiants néo-brunswickois. On doit initier le dialogue et travailler en collaboration pour voir aux besoins des étudiants. On doit également réinvestir dans des programmes efficaces qui aideront à augmenter la participation et qui encourageront les diplômés à demeurer dans la province. Il faut élargir le financement au système d'études postsecondaires et cibler les étudiants qui en bénéficieraient le plus, tout en identifiant les priorités de la province. De sérieuses coupures dans le financement aux universités dans la dernière décennie ont paralysé le système et aurait contribué à l'insuffisance du développement provincial.

L'AE NB est heureuse de partager ses recommandations avec la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick et le public néo-brunswickois pour les fins de révision et considération.

À NOTER :

- *Dans ce document, le genre masculin n'est employé que pour alléger le texte.*
- *Par souci d'économie et d'authenticité, les tableaux et les références n'ont pas été traduits et sont en anglais dans le texte.*



Thèmes principaux et recommandations

La participation dépend du coût réel de l'éducation

Les coûts de l'éducation postsecondaire : Le besoin pour un financement soutenu et des droits de scolarités raisonnables

- ❖ Assurer que les droits de scolarité au N.-B. soient maintenus au même niveau ou en dessous de la moyenne nationale de 4347 \$;
- ❖ Légiférer les droits de scolarité au N.-B. pour assurer que les coûts d'une éducation postsecondaire soient abordables et prévisibles;
- ❖ Créer des accords de financement entre le gouvernement provincial et les institutions d'éducation postsecondaire publiques qui seront redevables du point de vue législatif;
- ❖ Développer une meilleure méthode d'évaluation des coûts de l'éducation postsecondaire au N.-B.;
- ❖ Réajuster les critères de calcul pour l'octroi des prêts étudiants afin de tenir compte des variables telles que les ressources disponibles aux étudiants et la contribution parentale attendue;
- ❖ Étendre la subvention de l'intérêt sur les prêts étudiants jusqu'après la remise des diplômes;
- ❖ Maintenir le taux d'intérêts sur les prêts étudiants au taux d'emprunt du gouvernement;
- ❖ Encourager la baisse du taux d'intérêts au taux d'intérêts d'emprunt pour les prêts provenant du gouvernement fédéral;
- ❖ Créer une agence indépendante pour l'aide financière aux étudiants afin de négocier le remboursement des prêts et faciliter la transition de la période d'étude au marché du travail;
- ❖ Élaborer un plan ciblé pour réduire l'endettement des étudiants qui répondent à certains critères socio-économiques et géographiques;
- ❖ Faire de la rémission de la dette un processus automatique dès la fin des études.

Considérer les coûts émotionnels et psychologiques reliés aux études postsecondaires : L'importance de créer une expérience positive pour l'étudiant

- ❖ Réévaluer le système de transfert de crédit au N.-B. pour mieux accommoder les étudiants, notamment les étudiants sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire, pour qu'ils puissent avoir accès à un programme qui rencontre leurs attentes et qui répond à leurs besoins;
- ❖ Encourager la mise en place d'un filet de soutien adéquat pour tous les étudiants;
- ❖ Augmenter le financement dédié aux services étudiants.

La participation passe par l'accès

L'accès à une éducation de qualité

- ❖ Créer une *Loi sur les universités du Nouveau-Brunswick* selon laquelle les universités seraient redevables pour les hausses des droits de scolarité et toute autre mesure qui limite l'accès, en plus d'assurer un minimum de bourses disponibles aux étudiants;
- ❖ Augmenter la participation étudiante au sein des Conseils des gouverneurs et rendre le processus imposable en vertu d'une *Loi sur les universités du Nouveau-Brunswick*;
- ❖ Explorer les options pour étendre et créer des programmes de recherche au premier cycle pour les universités qui cherchent à exploiter davantage ses ressources;
- ❖ Collaborer avec les institutions pour identifier des domaines de recherche possibles et appropriés au premier cycle;
- ❖ Encourager le gouvernement du N.-B. et les institutions à continuer ses efforts de lobbying afin de profiter davantage du financement fédéral par l'entremise du programme des coûts indirects de la recherche;
- ❖ Prévoir du financement spécifique pour l'entretien accumulé et l'infrastructure universitaire;
- ❖ Encourager le gouvernement, les institutions et les collèges à collaborer pour percevoir l'expansion institutionnelle possible, sans mettre en cause la qualité des institutions existantes.

L'accès aux bourses pour les étudiants sous-représentés

- ❖ Élargir le programme de bourses du N.-B. pour rendre compte davantage des étudiants sous-représentés, particulièrement les étudiants issus de régions rurales;
- ❖ Élargir le programme de bourses du N.-B. afin de financer plus adéquatement les droits de scolarité pour les étudiants provenant de familles à faible revenu.

L'accès aux institutions postsecondaires à l'aide de crédits transférables ou de mérite

- ❖ Encourager une collaboration entre les institutions pour faire un bilan des crédits disponibles et identifier ceux qui pourraient être transférables;

- ❖ Identifier les programmes avec une dualité de formation institutionnelle entre universités et collèges;
- ❖ Mettre l'accent sur les programmes spécifiques dont bénéficieraient les citoyens des régions rurales et explorer la possibilité d'instaurer des projets-pilote, tels que l'éducation à distance et les programmes d'échanges;
- ❖ Réorganiser et centraliser le programme de transfert de crédit pour assurer une meilleure gestion et pour faciliter l'échange d'information.

L'accès à l'information

- ❖ Investir et planifier des programmes d'intervention en partenariat avec le gouvernement fédéral et les institutions et définir l'information pertinente et applicable au N.-B.
- ❖ Cibler les groupes sous-représentés dans les études postsecondaires en fournissant de l'information sur les options d'investissement pour le financement des études.

Faire de la participation aux études postsecondaires un enjeu provincial

Faire valoir les diplômés du Nouveau-Brunswick

- ❖ Examiner les initiatives financières et autres, qui aideront et encourageront les diplômés à demeurer au N.-B.

Mettre en valeur son histoire et son unicité

- ❖ Développer une stratégie agressive de relations publiques et de marketing pour promouvoir les études postsecondaires aux niveaux provincial, national et international;
- ❖ Étudier le potentiel non exploité des régions rurales du Nouveau-Brunswick et les opportunités qu'elles offrent.

Faire de l'éducation postsecondaire une priorité et en assurer le leadership

- ❖ Faire de l'éducation postsecondaire une priorité sociale au N.-B.;
- ❖ Rassembler le gouvernement, les institutions et les étudiants pour formuler une *Loi sur les universités du Nouveau-Brunswick*;
- ❖ Encourager les autres provinces et territoires et le gouvernement fédéral de mettre en œuvre un accord pancanadien sur l'éducation pour des transferts spécifiques aux provinces et aux territoires.



La participation dépend du coût réel de l'éducation

Entre 1995 et 2005, les totaux du pourcentage des revenus des universités provenant des droits de scolarités ont augmenté de 20 pour cent à 29 pour cent, en comparaison à une diminution du financement gouvernemental de 59 à 49 pour cent

Lorsque les élèves se préparent à poursuivre leurs études au niveau post-secondaire, de nombreuses questions leur viennent à l'esprit et à celui de leurs parents ou tuteurs dont la principale cherche à savoir si un diplôme d'études postsecondaires vaut vraiment la peine⁵. Les coûts réels d'une éducation postsecondaire et la qualité de la formation seront les principaux facteurs pour déterminer la valeur qu'on accordera aux études qu'on songe à entreprendre. L'AE NB a identifié deux catégories de coûts pour les étudiants entreprenant des études postsecondaires. L'AE NB est d'avis qu'il faut les considérer toutes deux pour répondre comme il se doit aux questions de participation :

- ❖ Coûts financiers : le besoin pour un financement soutenu et des droits de scolarités raisonnables
- ❖ Coûts émotionnels et psychologiques : le besoin de créer une expérience positive pour l'étudiant

Les coûts de l'éducation postsecondaire : Le besoin pour un financement soutenu et des droits de scolarités raisonnables

Hausse des droits de scolarité et baisse du financement provincial

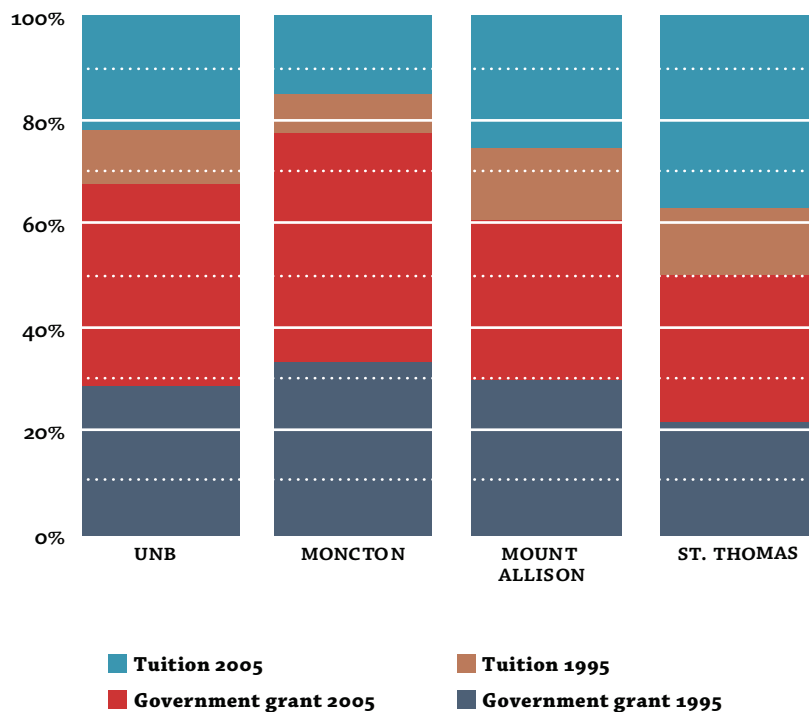
En 2006–2007, la moyenne des droits de scolarité au Nouveau-Brunswick s'élevait à 5328 \$. Ceci représente une augmentation de 5,8 pour cent par rapport à l'année précédente. En 2005–2006, la province a écopé de la deuxième plus haute augmentation au Canada. Présentement, la moyenne des droits de scolarité au Canada est de 4347 \$⁶. À peine une décennie plus tôt, les étudiants en 1995–1996 payaient en moyenne 3131 \$ en droits de scolarité⁷.

Au cours de cette même période, le Nouveau-Brunswick a diminué le financement aux universités et les transferts provinciaux ont subi une baisse de 1,80 pour cent à 1,50 pour cent⁸. Ceci représente une diminution dans le financement par étudiant de 7635 \$ en 1993–1994, à un total de 5562 \$ en 2004–2005⁹. Le Québec, en comparaison pendant la même période, a coupé le financement direct aux universités de 2,18 pour cent

à 1,50 pour cent, mais a augmenté le financement par étudiant de 10 913 \$ à 11 584 \$¹⁰.

Le gouvernement provincial est partiellement responsable du déclin de la valeur qu'on accorde à de l'éducation postsecondaire. En analysant la part du revenu d'opération qui provient des droits de scolarité par rapport au financement du gouvernement, il est évident que les étudiants payent une portion trop élevée des coûts opérationnels des institutions. Entre 1995 et 2005, les totaux du pourcentage des revenus des universités provenant des droits de scolarités ont augmenté de 20 pour cent à 29 pour cent, en comparaison à une diminution du financement gouvernemental de 59 à 49 pour cent¹¹. (Voir Figure 1)

Figure 1: New Brunswick Universities Total Percentage of Revenue from Tuition and Government Grants 1995, 2005



Source: Association of Atlantic Universities, 2006 Compiled by NBSA

La hausse des droits de scolarité n'a cependant pas affecté le taux d'inscriptions des derniers dix ans. En fait, entre 1989–1990 et 2003–2004, le taux de participation au Nouveau-Brunswick, pour les personnes âgées de 18 à 21 ans a augmenté de 23 pour cent à 32 pour cent¹². La valeur et la qualité de l'éducation que l'étudiant a reçue en proportion avec l'augmentation en dollars sont matière à débat. L'augmentation en termes d'inscriptions est tributaire d'une hausse des coûts. Pendant que les droits de scolarité étaient à la hausse le bénéfice aux étudiants et à la collectivité a subi un décroissement en vertu de sa valeur diminué. Bref, la réduction du financement public a fait en sorte que le fardeau financier repose de plus en plus sur les étudiants et sur leurs familles.

L'ÉNB estime que les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick doivent être maintenus au même niveau ou en deçà de la moyenne nationale. L'ÉNB convient que les droits de scolarité doivent nécessairement augmenter à un rythme raisonnable pour assurer une continuité dans la qualité et dans les services offerts par les institutions. Toutefois, les étudiants tiennent à ce que le gouvernement provincial ne renonce pas à ses engagements en matière de financement du système d'éducation postsecondaire. Il faut prévoir une méthode pour régulariser les droits de scolarité afin d'assurer une certaine prévisibilité des coûts. Il faut également prendre en considération que les étudiants qui ont déjà commencé des études doivent eux aussi faire face à une augmentation des droits de scolarité. Cette tendance pourrait forcer certains d'entre eux à quitter prématurément leurs études.

La régularisation des droits de scolarité équivaut à un contrôle des coûts. Cette mesure pourvoit une meilleure gestion gouvernementale des obstacles financiers aux études postsecondaires et assure une meilleure accessibilité au système.

Recommandations

- ❖ Assurer que les droits de scolarité au N.-B. soient maintenus au même niveau ou en deçà de la moyenne nationale de 4347 \$;
- ❖ Légiférer les droits de scolarité au N.-B. pour assurer que les coûts d'une éducation postsecondaire soient abordables et prévisibles;
- ❖ Créer des accords de financement entre le gouvernement provincial et les institutions d'éducation postsecondaire publiques qui seront redevables du point de vue législatif.

Taux d'intérêt inacceptable pour les prêts étudiants

La valeur d'une éducation postsecondaire par rapport aux dollars dépensés par l'étudiant pour ses droits de scolarité est drastiquement affectée par le taux d'intérêt que l'on impose au moment du remboursement.

L'ÉNB endosse le gouvernement dans ses efforts pour subventionner les taux d'intérêt sur les prêts pendant les études, mais soutient que celui-ci devrait être équivalent au taux du gouvernement au moment de l'emprunt. Considérant le taux total en intérêts pour les programmes de prêts étudiants canadien et néo-brunswickois, il est clair que les étudiants ne bénéficient pas d'un taux avantageux. D'ailleurs, le taux d'intérêt actuel sur l'emprunt (prime + 2,5 pour cent) est beaucoup plus élevé que le taux d'intérêt d'emprunt du gouvernement et il est déraisonnable de demander à un nouveau diplômé d'assumer ce coût additionnel.

De plus, il importe de reconnaître que les coûts ne s'arrêtent pas aux droits de scolarité. Les frais auxiliaires (livres, matériel, etc.) doivent être consi-

dérés. Le système d'emprunt doit tenir compte de tous les coûts associés à l'éducation postsecondaire afin d'aider adéquatement l'étudiant.

L'AE NB suggère une évaluation plus précise pour y inclure les coûts de la vie. Certes, l'Aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick calcule une allocation selon les besoins, mais l'AE NB est d'avis que l'on devrait également considérer les dépenses suivantes, par exemples : droits de scolarité, frais auxiliaires, livres, matériaux, amortissement du coût d'un ordinateur personnel, nourriture (ajustement par région), loyer (ajustement par région), frais reliés au logement (téléphone, Internet, etc.), transport, personnes à charge et coûts additionnels encourus pour voyager du domicile familial à l'université (40 km ou plus)¹³.

Le 1^{er} août 2007, le gouvernement annonça une dépense additionnelle de 7 millions de dollars pour financer une politique visant à éliminer la contribution parentale dans le calcul pour l'octroi des prêts du Nouveau-Brunswick. L'AE NB n'est toutefois pas convaincue que cette démarche soit efficace ou équitable comme mesure pour améliorer le programme des prêts¹⁴. Elle juge que le gouvernement doit investir dans une plus grande distribution de bourses, minimiser le taux d'intérêt pour l'emprunteur, et ce en rapport avec les besoins, le niveau de revenu familial et d'autres facteurs.

Recommandations

- ❖ Développer une meilleure méthode d'évaluation des coûts de l'éducation postsecondaire au N.-B.;
- ❖ Réajuster des critères de calcul pour l'octroi des prêts étudiants pour inclure les variables telles que les ressources disponibles aux étudiants et la contribution parentale attendue;
- ❖ Étendre la subvention de l'intérêt sur les prêts étudiants jusqu'après la fin des études;
- ❖ Maintenir le taux d'intérêts sur les prêts étudiants au taux d'emprunt du gouvernement;
- ❖ Encourager la baisse du taux d'intérêts au taux d'intérêts d'emprunt pour les prêts provenant du gouvernement fédéral.

Taux d'endettement inacceptable

L'endettement touche 59 pour cent des diplômés postsecondaires¹⁵. La moyenne d'endettement pour les diplômés néo-brunswickois est de 32 132 \$¹⁶ en comparaison avec la moyenne nationale de 24 047 \$¹⁷. Évidemment, ceci n'inclut pas les sommes en prêts privés encourus par les étudiants pendant leurs études¹⁸. Si l'on considère le nombre moyen annuel de diplômes universitaires, collégiaux et de certificats octroyés au Nouveau-Brunswick, la dette étudiante totale s'élève à 90 065 996 \$.

L'endettement n'affecte pas que les diplômés. C'est un obstacle qui décourage l'accès aux études postsecondaires, particulièrement pour les étudiants provenant de milieu défavorisé. Une récente étude de la CESPM démontrait que les participants aux études postsecondaires étaient issus le plus souvent de familles dont les membres avaient un niveau d'éducation élevé. L'étude illustre également que ceux qui provenaient de famille avec un niveau moins élevé d'éducation avaient tendance à encourir une dette plus importante. Étant donné que le niveau d'éducation parental est en rapport direct avec le revenu familial, l'étude confirme que cette tendance contribue au déclin dans la participation par les groupes sous-représentés car l'aversion aux dettes décourage l'accès aux études postsecondaires¹⁹.

Le gouvernement doit reconnaître les besoins spécifiques des diplômés endettés et prévoir des mesures pour les inciter à rester dans la province.

L'atténuation ou « rémittence » des prêts au Nouveau-Brunswick est semblable à ce qui se fait au niveau des prêts canadiens. En effet, un seuil minimal doit être atteint avant qu'une rémittence puisse être appliquée; on réduit ensuite jusqu'à 15 pour cent du solde dû. À titre d'exemple, si on effectue le calcul sur un montant de 32 132 \$, le montant pardonné sera de 4819 \$. Le résultat est de 27 313 \$ ce qui représente tout de même encore 3266 \$ de plus que la dette moyenne au niveau national²⁰.

Les mesures qui ont été mises en place au Nouveau-Brunswick pour faire face à l'endettement ne sont pas efficaces. L'AE NB soutient qu'il existe trop de contraintes et que l'information n'est pas succincte d'autant plus que la dette ne peut être atténuée qu'à partir de la remise des diplômes et que le processus est compliqué et n'est pas amorcé automatiquement. En revanche, en Ontario, suite au Rapport Rae, la province a proposé un processus de rémittence automatique pour les dettes dont le montant annuel à rembourser dépasse 7000 \$ par année, et ce pour chaque année d'étude²¹.

Faire face à l'endettement sans soutien n'encourage pas un étudiant à demeurer dans une province dans laquelle les opportunités d'emploi après la remise des diplômes sont rares. Un niveau de dette élevé influence et limite les choix de carrière et de vie. En outre, les étudiants subissent des conséquences financières graves s'ils n'ont pas le choix que de différer leurs prêts. Tout bien considéré, les diplômés seront portés à aller voir à l'extérieur de la province à la recherche d'un emploi mieux rémunéré qui facilitera le remboursement de leur dette étudiante. Ceci étant dit, il va de soi que le Nouveau-Brunswick doit fournir des incitatives pour retenir dans la province les diplômés qui ont encourus une dette importante.

Le Nouveau-Brunswick ne dispose pas de programme spécifique pour aider à réduire une dette jugée importante. L'AE NB est d'avis que le gouvernement doit reconnaître les besoins spécifiques des diplômés endettés et prévoir des mesures pour les inciter à rester dans la province. Voici quelques exemples de démarches qui ont été entreprises ailleurs au pays :

- ❖ À Terre-Neuve et au Labrador, les étudiants vivant des circonstances particulières (par exemple, un étudiant issu d'une famille monoparentale qui a terminé ses études à temps plein) peuvent voir toutes leurs dettes

étudiantes pardonnées par la province. Les éducateurs de la petite enfance sont également éligibles pour une réduction de leur dette;

- ❖ *En Nouvelle-Écosse*, on accepte de réduire la dette des finissants qui travaillent en Nouvelle-Écosse pendant les 50 semaines suivant l'obtention de leur diplôme;
- ❖ *En Saskatchewan*, il existe une réduction ($\frac{1}{3}$ de l'année de travail) de la dette disponible pour les étudiants à besoins spéciaux, incluant les personnes à la tête d'une famille monoparentale, les autochtones et les métis, ainsi que les professionnels travaillant dans des communautés sous-représentées (réduction de la dette)²².

Recommandations

- ❖ Créer une agence indépendante pour l'aide financière aux étudiants afin de négocier le remboursement des prêts et faciliter la transition de la période d'étude au marché du travail;
- ❖ Élaborer un plan ciblé pour réduire l'endettement des étudiants qui répondent à certains critères socio-économiques et géographiques;
- ❖ Faire de la rémission de la dette un processus automatique dès la fin des études.

Considérer les coûts émotionnels et psychologiques reliés aux études postsecondaires : L'importance de créer une expérience positive pour l'étudiant

Le début des études postsecondaires peut être une période de transition difficile pour plusieurs étudiants. Ces derniers doivent faire face non seulement aux coûts associés à leurs nouvelles tâches, mais également aux coûts émotionnels et psychologiques qui y sont rattachés²³. L'essentiel pour maintenir le taux de rétention est de fournir les outils nécessaires, notamment des conseils académiques et d'orientation. Dans une récente étude de Statistiques Canada, il a été déterminé que plus de 80 pour cent des répondants provenant tant de familles à faible revenu que de familles à revenu élevé attribuaient le décrochage universitaire à des facteurs sociaux et académiques²⁴. L'objectif est donc d'appuyer les étudiants afin que, grâce à la confiance qu'ils ont en leur filet de soutien et en leurs propres habiletés, ils n'abandonnent pas leurs études. On doit voir à ce que les étudiants aient un système en place pour les soutenir et maintenir ce soutien tout au long de leur parcours universitaire.

La rétention des étudiants est une question en cause au Nouveau-Brunswick et pourrait s'avérer problématique pour le développement de la province si elle n'est pas adressée comme il se doit. D'après les probabilités, les gens âgés de 25 à 29 qui n'ont pas d'éducation postsecondaire feront face à un taux de chômage de 15 pour cent comparé à 7 pour cent pour les

Les institutions doivent fournir des programmes de counselling et de mentorat pour que les étudiants obtiennent l'information et l'appui dont ils ont besoin pour poursuivre sainement leurs études.

diplômés universitaires²⁵. Il faut également se demander quel serait le taux de chômage si l'on calculait aussi les gens qui ont quitté prématurément leurs études. En mars 2007, le taux de participation dans le travail au Nouveau-Brunswick se situait à l'avant-dernière place au Canada²⁶. La province a donc toutes les raisons d'encourager les étudiants à persévérer et de vouloir mettre en valeur les bienfaits de l'éducation postsecondaire à ceux qui songent s'y lancer.

Table 1: University Enrollment, First Year Entrance Averages, Retention Rates

	Enrollment According to Category UG, Graduate, PT ²⁶	Total Enrollment numbers UG, Graduate, PT ²⁷	First Year Entrance Averages (%) ²⁸	Student Retention from first to second year (%) ²⁹	Approximate decline in enrollment numbers from first – second Year ³⁰
Université de Moncton	4817 393 1269	6479	78.5	80.6 (19.4)	233
University of New Brunswick	10748 992 1591	13331	81.8	87.2 (12.8)	344
Mount Allison University	2089 5 241	2335	84.9	83.4 (16.6)	87
St. Thomas University	2855 N/A 262	3117	82.9	73.4 (26.6)	190
NB Average/ Total	20,509—undergraduates 1390—graduates 3363—partime	25262	82.0	81.15 (18.85)	Approximate number of drop outs: 854
National Average			82.97	86.59	

Source: Association of Atlantic Universities, Maclean's

La Fondation canadienne des bourses du millénaire, dans une étude publiée récemment, énonce trois principaux obstacles qui poussent les étudiants à mettre un terme à leurs études : le manque d'intérêt (29 pour cent), les attentes non répondues (27 pour cent) et les contraintes financières (22 pour cent)³². Les institutions ont un rôle important à jouer et il est dans leur intérêt de s'assurer que les étudiants n'engendrent pas des coûts exorbitants en particulier pour ceux dont l'expérience pourrait s'avérer moins positive qu'on le souhaiterait. En 2006 au Nouveau-Brunswick, 854 étudiants ont décidé de décrocher (*voir Tableau 1*). La perte en droits de scolarité que cela a occasionné, en présumant que les études se font sur quatre ans, se traduit par une privation de revenus totalisant 13 650 336 \$³³.

Les problèmes de rétention sont également remarquables pour les deuxième et troisième cycles (*voir Tableau 5*), où le taux de finissants est de 75 pour cent seulement. Sans tenir compte du décrochage, cela voudrait dire que 1024³⁴ étudiants manquaient à l'appel sur la liste des 4751 finissants par année.

Quand on examine les taux de rétention, il faut considérer le genre de préparation que les étudiants ont reçu avant d'entreprendre leurs études.

Loin de vouloir insinuer qu'on devrait sacrifier l'intégrité académique en allouant des rendements inférieurs, il est toutefois intéressant de noter que 49 pour cent des élèves qui choisissaient de ne pas poursuivre leurs études postsecondaires ont pris cette décision principalement en raison de leur rendement scolaire qu'ils jugeaient insatisfaisants³⁵.

L'ÂÉNB est d'avis que les services aux étudiants doivent voir à ce que la population étudiante soit le moins contrariée possible par des facteurs émotionnels et psychologiques dont les effets négatifs pourraient nuire à leur succès. Les institutions doivent fournir des programmes de counseling et de mentorat pour que les étudiants obtiennent l'information et l'appui dont ils ont besoin pour poursuivre sainement leurs études.

Le montant de financement qui est dédié aux services étudiants varie d'une province à l'autre et d'une institution à l'autre. Au Canada, la moyenne du pourcentage du coût opérationnel qui est réservé aux services étudiants est de 3,4 pour cent. Au Nouveau-Brunswick, le montant est de 2,3 pour cent donc bien en dessous de la moyenne nationale. Ce pourcentage est également inférieur aux moyennes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et Labrador (*voir Tableau 2*).

Les coûts opérationnels varient aussi beaucoup d'une institution à l'autre. Par exemple, la St. Thomas University consacre 9,16 pour cent aux services étudiants, tandis que l'University of New Brunswick y consacre 3,77 pour cent (*voir Tableau 3*). Si le Nouveau-Brunswick veut adresser le problème de rétention, l'ÂÉNB recommande une réévaluation des montants versés par chaque institution en matière de services aux étudiants et que le gouvernement reconnaisse ce financement comme un élément essentiel pour la participation et pour la rétention.

Table 2: Provincial University Operating Expenditures and Support to Students

Province	Total Operating Expenditure (\$ thousands)	Support to Student (\$ thousands)	Percentage of student services as part of total operating expenditure
Canada	31, 842,146	1, 111,258	3.4
New Brunswick	444,302	10,657	2.3
Nova Scotia	971,143	35,286	3.6
PEI	144,258	2237	1.6
Newfoundland	544,353	17,634	3.2
Saskatchewan	1, 245,584	30,916	2.5
Manitoba	946,624	12,091	1.3
Ontario	12, 549,279	617,910	4.9
Quebec	7, 261,714	169,969	2.3
Alberta	3, 702,134	117,596	3.1
British Columbia	3, 969,043	96,962	2.4

Table 3: New Brunswick University Operating Budget and Percentage spent on Student Services

University	Operating Budget (\$ thousands)	Student Services (per cent)
UNB	8328	3.77
UdeM	9719	4.42
Mount Allison	12392	6.13
St.Thomas	8948	9.16
Totals:	39387	23.48

Source: Maclean's

Recommandations

- ❖ Réévaluer le système de transfert de crédit au N.-B. pour mieux accommoder les étudiants, notamment les étudiants sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire, pour qu'ils puissent avoir accès à un programme qui rencontre leurs attentes et qui répond à leurs besoins;
- ❖ Encourager la mise en place d'un filet de soutien adéquat pour tous les étudiants;
- ❖ Augmenter le financement dédié aux services étudiants.



Maintenir la participation en offrant un meilleur accès

Pour assurer un taux d'inscription et de rétention aux institutions post-secondaires, les étudiants doivent connaître les coûts réels de l'éducation et savoir comment y réagir. À cet effet, l'AÉNB fait le point sur quatre idées principales :

- ❖ L'accès à une éducation de qualité
- ❖ L'accès aux bourses pour les étudiants sous-représentés
- ❖ L'accès aux institutions postsecondaires à l'aide de crédits transférables ou de mérites
- ❖ L'accès à l'information

L'accès à une éducation de qualité

Plusieurs étudiants choisissent d'étudier au Nouveau-Brunswick pour la variété des programmes offerts dans la province. On peut aussi constater un montant relativement élevé d'étudiants qui proviennent d'ailleurs. Par exemple, la population étudiante de Mount Allison University est composée de 57 pour cent d'étudiants de l'extérieur de la province et constitue le pourcentage le plus élevé au pays³⁷. L'éducation postsecondaire doit être perçue comme un avenu pour former des citoyens engagés qui évolueront dans une économie du savoir. Puisque les étudiants sont les principaux intéressés dans cette affaire, il est primordial que l'on prenne sérieusement en considération leurs besoins dans l'élaboration de programmes ou de politiques publics touchant à l'éducation postsecondaire.

La qualité de l'éducation postsecondaire est reflétée par son caractère redevable. Tous les partenaires du système ont des obligations à respecter. Alex Usher et Andrew Potter, dans un rapport intitulé *State of Review of Post-Secondary Education* évoquent la définition de l'imputabilité dans l'éducation postsecondaire :

« Governments want to know if public money is being spent effectively, the public wants to know if universities are engaging in research that serves the public interest and students and their parents want to know which university is going to give them the best value for their time and tuition dollar³⁸ ».

Ce facteur peut être défini de façon quantitative, en matière de réputation et de ressources, ou de façon qualitative, en matière de pratiques pédagogiques et de retombées académiques. Ross Finnie et Usher croient que la qualité se développe entre les talents (ce qu'un étudiant contribue), le partage de connaissances et d'expertise (ce que contribue l'université) et les retombées cognitives et les conséquences finales (revenu, satisfaction d'emploi, bonheur)³⁹.

Responsabilité

Le Conseil des gouverneurs des universités ont une certaine autorité en matière de décisions qui proviennent de l'administration des universités. Les étudiants doivent jouer un rôle important et direct dans l'élaboration de politiques universitaires. Au Nouveau-Brunswick, aux deux à trois étudiants peuvent siéger à titre de représentants aux conseils des gouverneurs (voir Tableau 4). L'AE NB croit qu'il faut augmenter la participation étudiante au sein des instances décisionnelles des universités pour assurer une meilleure gestion des dépenses des universités.

Table 4: Student Representation on University Board of Governors and Senate

University	Enrollment	Board of Governors	BoG Student Representation	Percentage	Senate	Senate Student Representation	Approximate Percentage
Mount Allison University	2335	24	SU President (1) Elected Student (1) Total votes: 2	8.3	60 voting 5 non-voting	Students by faculty (6) SU President (non voting) SU VP Academic (non-voting)	10 (voting) 12.3 (voting and non voting)
University of New Brunswick	13331	34 voting 10 non-voting	Elected by Students Fredericton (2) Saint John (1) Total votes: 3	8.82 (voting) 6.8 (voting and non voting)	Fredericton 67 Saint John 35	Fredericton Elected at large students (6) Elected Part time (1) Elected Graduate (1) Saint John Elected at large students (3)	11.94 - Fredericton 8.57 - Saint John
St. Thomas University	3117	23 2 non-voting	SU President (non-voting) Elected Students (2) Total votes: 2	8.69 (voting) 12 (voting and non voting)	30	Elected students (4)	13.3
Université de Moncton	6479	Conseil des Gouverneurs	1 étudiant par campus donc 3 étudiants (les 3 présidents) Total votes: 3		Sénat Académique	5 étudiant. e.s dont 3 de Moncton - VP académique, 1 rep de 1er cycle et 1 rep du 2ième cycle)	

Source: NBSA Members

Bien que les étudiants aient déjà accès à la plupart renseignements concernant des renseignements concernant affaires financières des universités, il reste un écart important en matière d'imputabilité. Par exemple, en Alberta, en vertu des dispositions du *Statutory Post-secondary Learning*

Act, s.A. 2003, C. P-19.540, les institutions ont l'obligation de réserver un nombre déterminé de postes au conseil pour les représentants étudiants. Ceci inclut quatre représentants de l'association étudiante et un représentant du deuxième cycle. Ces représentants ont tous le droit de vote. En plus, on y retrouve neuf membres du public nommés par le ministre. L'AE NB est d'avis qu'il faut inclure tous les intervenants pour rendre le processus décisionnel redevable dans les universités

Recommandations

- ❖ Créer une *Loi sur les universités du Nouveau-Brunswick* selon laquelle les universités seraient redevables pour les hausses des droits de scolarité et toute autre mesure qui limite l'accès, en plus d'assurer un minimum de bourses disponibles aux étudiants;
- ❖ Augmenter la participation étudiante au sein des Conseils des gouverneurs et rendre le processus imposable en vertu de la *Loi sur les universités du Nouveau-Brunswick*.

Qualité de l'enseignement et de la recherche

La qualité d'une éducation postsecondaire dépend beaucoup du maintien d'un enseignement de haut niveau et des possibilités offertes en matière de projets de recherche. Il est parfois difficile pour la gente académique de maintenir un équilibre entre la tâche de chercheur et celle de professeur. L'AE NB considère que les deux éléments sont essentiels. De plus, la qualité de l'éducation dépend du financement que l'institution reçoit. À cet effet, il est évident que la contribution en matière de qualité varie d'une université à l'autre, car on peut y décider de consacrer davantage d'efforts sur l'enseignement plutôt que la recherche ou vice versa.

Présentement, le Nouveau-Brunswick ne bénéficie pas du programme fédéral des coûts de recherche indirects. Ce programme appuie les universités et les collèges du Canada en les aidant à payer une partie des coûts cachés ou « indirects » liés à l'administration et à la gestion des activités de recherche. Les coûts indirects comprennent, entre autres, la mise à niveau des systèmes informatiques des bibliothèques, la rénovation des laboratoires et l'aide à la promotion des programmes de recherche universitaires auprès du grand public. La majorité des fonds du programme sont octroyés aux universités qui ont une réputation bien ancrée dans le domaine de la recherche. En fait, en 2002, les Provinces atlantiques ont reçu 1,8 pour cent seulement du total des coûts indirects et ce pourcentage représente la totalité de la somme accordée à la Memorial University of Newfoundland⁴¹.

Bien qu'elle soit assez populaire aux États-Unis, la recherche au niveau du premier cycle n'est pas monnaie courante au Canada⁴² et il faut reconnaître qu'il existe à ce sujet un potentiel de développement inexploité.

Afin d'accentuer la communication avec le public, on propose une Loi sur les universités du Nouveau-Brunswick qui ferait en sorte que les universités soient redevables et permettrait à la population de participer activement au processus.

Le Nouveau-Brunswick pourrait bénéficier de la recherche au premier cycle, surtout au sein des universités dont la clientèle étudie principalement à ce niveau. La possibilité pour ces universités de se tailler une place de choix dans un domaine d'expertise serait grandement améliorée.

Le Nouveau-Brunswick pourrait bénéficier de la recherche au premier cycle, surtout au sein des universités dont la clientèle étudie principalement à ce niveau. La possibilité pour ces universités de se tailler une place de choix dans un domaine d'expertise serait grandement améliorée. L'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) prône l'expansion du rôle de la recherche au premier cycle et cite les raisons suivantes :

- ❖ améliorer la qualité et l'expérience au premier cycle par l'entremise de formation expérimentale;
- ❖ Pourvoir un environnement universitaire qui favorise l'innovation et l'intérêt dans les études supérieures de deuxième cycle;
- ❖ Pourvoir les opportunités d'emploi qui conviennent aux besoins des étudiants; permettre aux étudiants de gagner de l'argent dans un domaine connexe à leur champ d'études⁴³.

Recommandations

- ❖ Explorer les options pour étendre et créer des programmes de recherche au premier cycle pour les universités qui cherchent à exploiter davantage ses ressources;
- ❖ Collaborer avec les institutions pour identifier des domaines de recherche applicables au premier cycle;
- ❖ Encourager le gouvernement du N.-B. et les institutions à continuer ses efforts de lobbying afin d'obtenir du financement fédéral par l'entremise du programme des coûts indirects de la recherche;

Installations de qualité : Répondre aux besoins d'entretien accumulé et différé et le potentiel pour l'expansion

L'entretien de l'infrastructure universitaire accumulé et différé est un élément qui affecte la qualité et le coût de l'éducation postsecondaire. Les impacts négatifs qui en découlent nuisent aux universités qui tentent de fournir des installations de qualité pour attirer des chercheurs et des professeurs réputés et diminuent la collecte des fonds reçus par l'entremise de dons des finissants. Il est également sans contredit un facteur qui affecte le recrutement.

Le montant total requis au Canada pour éliminer l'entretien accumulé et différé est estimé à 3,6 milliards de dollars. De ce montant 1,2 milliards de dollars devront être utilisés pour ce que l'on considère comme de l'entretien urgent⁴⁴. Au Canada Atlantique, la situation est particulièrement précaire en raison des installations vieillissantes réparties sur des campus datant d'une autre époque et qui sont parmi les plus anciennes du Canada. Au Nouveau-Brunswick, le coût requis pour répondre aux besoins d'entretien accumulé et différé se rapporte à près de 200 millions de dol-

lars. Pour chaque université néo-brunswickoise, plus spécifiquement UNB, c'est un problème sérieux qui doit être adressé dans les plus brefs délais⁴⁵.

À cet effet, l'AE NB a fait part de son mécontentement à la suite du dépôt du Budget provincial en mars 2007, dans lequel aucun financement n'a été prévu pour atténuer les coûts d'entretien accumulé et différé⁴⁶. L'AE NB ne souhaite pas que des frais supplémentaires soit ajoutés aux droits de scolarité pour compenser le manque de financement à cet égard. La qualité des installations est un élément indispensable en matière de niveau de qualité de l'expérience postsecondaire et les étudiants s'attendent avec raison à ce que les universités et le gouvernement investissent de façon adéquate.

La distance à parcourir pour étudier affecte également la participation au système postsecondaire. Les étudiants qui n'ont pas accès à une université ou à un collège dans leur communauté d'origine encourrent des coûts additionnels dont le principal est associé au déménagement. Cela étant dit, ceux qui ont accès à une institution postsecondaire à proximité de leur domicile d'origine sont beaucoup plus probables de la fréquenter à titre d'étudiants⁴⁷.

Ainsi, des facteurs géographiques peuvent avoir un impact sur la probabilité d'accroissement de la dette encourue par un étudiant. Il est évident que si l'on demande à des étudiants issus de familles à faible revenu de se déplacer très loin pour étudier, ces derniers se retrouveront avec une dette importante⁴⁸. Il est donc primordial que le Nouveau-Brunswick subvienne aux besoins de ces étudiants des régions rurales s'il souhaite porter son attention sur le développement économique de la province et bâtir des communautés fortes par l'entremise des ressources humaines.

L'AE NB reconnaît le potentiel d'expansion des institutions postsecondaires vers les régions sous-représentées qui saurait permettre un meilleur accès pour les étudiants de toutes les régions. En même temps, le Nouveau-Brunswick doit maintenir les fondements des institutions et accentuer leur rôle dans leurs communautés respectives. L'impact des universités sur l'économie néo-brunswickoise est d'environ 511,8 millions de dollars et les possibilités d'accroissement ne manquent pas. Le secteur de l'éducation postsecondaire crée des emplois; les institutions postsecondaires au Nouveau-Brunswick emploient 5683 personnes à temps plein.⁴⁹

Recommandations

- ❖ Prévoir du financement spécifique pour l'entretien accumulé et l'infrastructure universitaire;
- ❖ Encourager le gouvernement, les institutions et les collèges à collaborer pour percevoir l'expansion institutionnelle possible, sans mettre en cause la qualité des institutions existantes.

L'accès aux bourses pour les étudiants sous-représentés

L'AE NB croit que toute personne possédant les qualifications académiques requises et le désir de poursuivre des études postsecondaires ne devrait pas être empêchée de réaliser son rêve à cause de contraintes financières.

En 2003, Statistiques Canada a rapporté que c'étaient les jeunes provenant d'un milieu aisé qui étaient plus aptes à accéder à une éducation postsecondaire (2 fois et demie plus nombreux à étudier au niveau postsecondaire)⁵⁰. L'obstacle financier résultant principalement de la hausse des droits de scolarité est un élément qui décourage la participation aux études postsecondaires⁵¹. En fait, 33 pour cent des élèves de la 12^e année interrogés ont indiqué que leur décision de ne pas poursuivre les études était en partie attribuable au coût élevé des droits de scolarité⁵². Il a été démontré que les étudiants ayant reçu des prêts et des bourses étaient cinq fois plus enclins à compléter leurs études⁵³. Il y a deux types de bourses au Nouveau-Brunswick : l'une en prévision des besoins et l'autre ciblée. Les bourses ciblées sont disponibles en vertu du programme de Subventions canadiennes pour études et les critères d'éligibilité incluent les étudiants ayant des personnes à charge, les étudiants ayant des besoins spéciaux en raison d'un handicap, des étudiantes en médecine, et les étudiants à besoins élevés inscrits à temps partiel. Au niveau provincial, les bourses du Nouveau-Brunswick sont disponibles pour les étudiants à temps plein qui sont célibataires avec ou sans personnes à charge. Les étudiants éligibles peuvent recevoir jusqu'à 90 \$ par semaine pendant un maximum de 40 semaines (3600 \$)⁵⁴.

L'AE NB rappelle que les étudiants issus d'un milieu rural risquent de connaître des obstacles économiques plus importants que leurs pairs provenant des régions urbaines. La Fondation canadienne des bourses du millénaire indique qu'en moyenne, les étudiants originaires des communautés rurales ont des résultats moins élevés en littératie que les étudiants des villes⁵⁵. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), a trouvé en 2001 que le Nouveau-Brunswick, toutes régions confondues, avait obtenu les résultats les plus faibles en lecture parmi les provinces canadiennes. L'AE NB soutient qu'il est beaucoup plus efficace de cibler les étudiants sous-représentés que d'imposer des programmes universels, tels que le crédit d'impôt sur les droits de scolarité.

Il est important à noter que bien que l'AE NB revendique une baisse des droits de scolarité, elle n'appuie pas, bien sûr, des démarches qui appelleraient à la réduction des bourses. Aussi, toute décision doit être prise en fonction de la durée totale nécessaire à l'obtention d'un diplôme et ne pas négliger l'appui au-delà de la première année d'étude.

Recommandations

- ❖ Élargir le programme de bourses du N.-B. pour rendre compte davantage des étudiants sous-représentés, particulièrement les étudiants issus de régions rurales;
- ❖ Élargir le programme de bourse du N.-B. afin de financer plus adéquatement les droits de scolarité pour les étudiants provenant de familles à faible revenu.

L'accès aux institutions postsecondaires à l'aide de crédits transférables ou de mérite

L'AE NB reconnaît la valeur et les forces distinctes d'un diplôme universitaire ou collégial et des stages d'apprentissage. L'autonomie académique est importante pour l'identité et la réputation de chaque institution. En plus, les programmes et les champs d'expertise distincts sont essentiels au recrutement efficace. Cependant, l'AE NB reconnaît également que la collaboration entre les collèges et les universités est bénéfique et utile dans le but d'identifier des programmes spécifiques qui pourraient être partagés entre les deux institutions.

Lors du Protocole pancanadien sur le transfert des crédits universitaires du Conseil des ministres de l'éducation, on identifia les avantages à vouloir conférer plus de flexibilité aux étudiants en approuvant les crédits d'une institution à l'autre⁵⁶.

On doit plus que jamais rendre compte de la diversité au sein de la clientèle étudiante au niveau postsecondaire. Cette diversité de l'effectif universitaire et collégial est également tributaire des antécédents socioéconomiques et peut inclure les jeunes étudiants traditionnels, qui font le saut après l'école secondaire, et les étudiants dits non traditionnels, qui sont par exemples mûrs ou parents d'enfants. Le Canadian College Student Survey montre que les provinces de l'Atlantique comptent plus d'inscriptions à des programmes de métiers que dans le reste du pays. De plus, on indique que les étudiants au niveau collégial vivent davantage chez leurs parents, à l'extérieur du campus (47 pour cent), dans leur propre résidence (18 pour cent) et sont plus nombreux à avoir des personnes à charge (59 pour cent)⁵⁷.

En opérant un programme de crédit de mérite d'emploi, les universités pourraient accepter l'inscription d'une personne ayant de l'expérience de travail dans un domaine spécifique en échange de crédits de cours.

En améliorant le système de transfert de crédit au Nouveau-Brunswick, les étudiants de première année qui songent à quitter leur programme d'études pourraient avoir accès à une liste d'options plus élaborée et ainsi être encouragés à continuer leur participation dans le système. De plus, en opérant un programme de crédit de mérite d'emploi, les universités pourraient accepter l'inscription d'une personne ayant de l'expérience de travail dans un domaine spécifique en échange de crédits de cours. Ceci pourrait constituer une incitative intéressante pour les étudiants dits non traditionnels et ceux vivant dans les régions rurales, entre autres.

Le système de transfert de crédit actuel au Nouveau-Brunswick est inefficace et difficile d'accès. Les institutions, pour leur part, n'ont jamais collectivement évalué le système de transfert. En plus, le système n'est pas centralisé et ne bénéficie pas d'une coordination d'information.

Recommandations

- ❖ Encourager une collaboration entre les institutions pour faire un bilan des crédits disponibles et identifier ceux qui pourraient être transférables;
- ❖ Identifier les programmes avec une dualité de formation institutionnelle entre les universités et les collèges;
- ❖ Mettre l'accent sur les programmes spécifiques dont bénéficieraient les citoyens des régions rurales et explorer la possibilité d'instaurer des projets-pilote, tels que l'éducation à distance et les programmes d'échanges;
- ❖ Réorganiser et centraliser le programme de transfert de crédit pour en assurer une meilleure gestion et pour faciliter l'échange d'information.

L'accès à l'information

Le processus d'inscription à l'université ou au collège doit être accompagné d'une préparation complète pour voir à ce que les étudiants qui aspirent à des études au niveau postsecondaire soient bien préparés. Cette préparation influence le taux de participation et permet de corriger certaines perceptions parfois erronées.

La Fondation canadienne des bourses du millénaire, dans un sondage auprès d'élèves du secondaire, a trouvé que 34 pour cent des élèves qui aspiraient aux études postsecondaires ont affirmé ne pas être au courant du coût des droits de scolarité. De surcroît, parmi ceux à qui on a demandé d'en faire l'estimation, 59 pour cent ont répondu qu'ils croyaient que les droits de scolarité s'élevaient à 8000 \$ par année, et 20 pour cent prévoyaient des coûts de plus de 16 000 \$ par année. Lors d'un sondage d'opinion publique d'Ipsos-Reid, les réponses des Canadiens ont démontré

qu'ils surestimaient le coût d'une éducation postsecondaire alors qu'ils sous estimaient les avantages d'un diplôme universitaire ou collégial. Cette perception allait jusqu'à suggérer que les finissants d'une institution postsecondaire gagnaient un salaire moindre que celui gagné par ceux ayant uniquement un diplôme d'études secondaires⁵⁸.

Au Nouveau-Brunswick, la tendance indique que les gens qui proviennent de familles à faible revenu et dont les parents ont peu ou pas d'éducation⁵⁹ prévoient moins et économisent moins pour l'éducation éventuelle de leurs enfants⁶⁰. Ainsi, il importe de reconnaître le rôle que joue le milieu familial et régional dans l'aspiration aux études postsecondaires. L'accès à la bonne information est donc essentiel pour encourager une planification efficace et à long terme de l'éducation.

Une bonne planification est nécessaire lorsque l'on considère la teneur des investissements requis pour étudier au niveau postsecondaire. Dans son rapport intitulé *Who uses RESPs (Registered Education Savings Plans) and Why*, Kevin Milligan écrit que la participation au Régimes enregistrés d'épargne études (REEE) et au Programme de Subvention canadienne pour l'épargne études (SCEE) est plus populaire auprès des gens qui ont des revenus élevés ou les familles dans lesquelles les parents détiennent un diplôme d'études postsecondaires. De plus, Milligan soutient que l'absence ou le manque de renseignements adéquats au sujet de ces programmes en affecte la participation⁶¹ à la baisse.

L'AE NB croit qu'il y a de sérieuses lacunes en ce qui concerne la communication entre les institutions et les étudiants avec leurs parents par rapport aux coûts associés aux études postsecondaires. Les programmes de planification fiscale et d'investissement pour l'éducation doivent être développés adéquatement et mis à la disposition de tous. L'ACAE avance qu'une stratégie d'intervention précoce pourrait servir de modèle pour promouvoir l'accès et pour améliorer les opportunités⁶².

Il importe de reconnaître le rôle que joue le milieu familial et régional dans l'aspiration aux études postsecondaires. L'accès à la bonne information est donc essentiel pour encourager une planification efficace et à long terme de l'éducation.

Recommandations

- ❖ Investir et planifier des programmes d'intervention en partenariat avec le gouvernement fédéral et les institutions et définir l'information pertinente et applicable au N.-B.
- ❖ Cibler les groupes sous-représentés dans les études postsecondaires en fournissant de l'information sur les options d'investissement pour le financement des études.



Faire de la participation aux études postsecondaires un enjeu provincial

- ❖ Faire valoir les diplômés du Nouveau-Brunswick
- ❖ Mettre en valeur son histoire et son unicité
- ❖ Faire de l'éducation postsecondaire une priorité et en assurer le leadership

Faire valoir les diplômés du Nouveau-Brunswick

Parmi les 4751 finissants au Nouveau-Brunswick chaque année, approximativement 2033 (55 pour cent) d'entre eux choisissent de quitter la province. Les campagnes visant à attirer des étudiants et des travailleurs qualifiés figurent parmi les outils les plus exploités. Les diplômés doivent être ciblés au sein de telles campagnes.

Table 5: New Brunswick PSE Outlook at Graduation

	Proportion who graduate (%) ⁶³	Approximate number of degrees granted per year	Graduates who stay in New Brunswick (%)	Approximate Number of students who leave New Brunswick	Approximate Number of potential degrees not earned from those dropped out
UNB	83.9 (16.1)	2600+	50	1300	416
Mount Allison	74.1 (25.9)	480+	30	336	124
Moncton	67.5 (32.5)	1100+	70-80	330 - 220	358
St.Thomas	77.9 (22.1)	571	69	177	126
New Brunswick Total/Average	76	4751	54-75	2143 - 2033	1024

Source: Association of Atlantic Universities/MacLean's

Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les politiques puissent à elles seules renverser cette tendance. Par contre, il est possible d'imaginer et de concrétiser une combinaison d'initiatives pour augmenter l'attrait du Nouveau-Brunswick et pour minimiser cet exode, par exemples :

1. Diminution des dettes pour les diplômés
2. Prix et bourses pour les diplômés du premier cycle et du deuxième cycle
3. Crédit d'impôt pour les étudiants postsecondaires
4. Création de chaires d'études⁶⁴

Mettre en valeur son histoire et son unicité

Le déclin de la population dans les Provinces de la région atlantique semble inévitable, comme il fut suggéré dans le document de réflexion de la Commission. En effet, on prévoit une diminution de 20 pour cent des inscriptions postsecondaires au cours de la prochaine décennie⁶⁵. Le rapport de recensement de Statistiques Canada indique que la population du Nouveau-Brunswick n'a pratiquement pas changé depuis 2001⁶⁶. Un changement important à noter est l'immigration internationale qui aurait doublée au Nouveau-Brunswick entre 2001 et 2006⁶⁷.

Un plan stratégique et agressif de relations publiques et de marketing doit être élaboré. Cette campagne doit raconter l'histoire du Nouveau-Brunswick et mettre en valeur le caractère unique de la province. L'ÉNBS croit que chaque université a le devoir d'exploiter et de promouvoir la qualité de son institution et de la communauté qui l'accueille.

Les universités de la province doivent s'entendre pour identifier ce qu'elles considèrent comme étant les principales vertus néo-brunswickoises. La dualité linguistique et la spécificité des industries, par exemples, doivent être affichées plus fièrement et méritent qu'on y accorde plus d'attention. Les possibilités d'échanges et la situation géographique la rendant facile d'accès à partir de toute la région de l'Atlantique font en sorte que la province est plus alléchante aux yeux de ceux qui souhaitent une institution postsecondaire qui tient aux besoins individuels de ses étudiants. Afin d'attirer les finissants d'ailleurs, en particulier dans un contexte international, il faudra communiquer efficacement les valeurs et les qualités de la province pour rejoindre ceux qui n'auraient autrement peut-être pas considéré l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

Cinquante pour cent de la population du Nouveau-Brunswick vit en région rurale. Il est donc évident qu'il faut s'adresser à cette clientèle possible pour les inciter à poursuivre des études postsecondaires. Bien que la participation soit plus élevée chez les habitants des centres urbains, nul ne peut contredire qu'une population bénéficiant d'un niveau d'éducation plus élevé ne peut qu'accentuer l'engagement social et le développement économique régional.⁶⁸

Il est possible d'imaginer et de concrétiser une combinaison d'initiatives pour augmenter l'attrait du Nouveau-Brunswick et pour minimiser l'exode des diplômés

Recommandations

- ❖ Développer une stratégie agressive de relations publiques et marketing pour promouvoir les études postsecondaires aux niveaux provincial, national et international;
- ❖ Étudier le potentiel non exploité des régions rurales du Nouveau-Brunswick et les opportunités qu'elles offrent.

Bien que chaque université ait sa propre mission et son propre mandat, une collaboration plus soutenue serait de mise pour pouvoir surpasser les objectifs proposés

Faire de l'éducation postsecondaire une priorité et en assurer le leadership

Peu importe son allégeance politique, le progrès dans le domaine de l'éducation postsecondaire est un élément essentiel pour un avenir prospère au Nouveau-Brunswick. Il y a un besoin évident de transformer la perception vis-à-vis cet enjeu et il importe de continuer à encourager le gouvernement et les institutions de réinvestir dans un système efficace.

L'AE NB incite fortement la Commission à voir à la mise en œuvre d'initiatives et de réformes qui vont créer un changement tangible et positif dans la province. Chaque décision doit être prise non pas de manière isolée mais en partenariat avec les principaux intervenants, particulièrement en ce qui concerne les recommandations vis-à-vis l'aide financière en matière de droits de scolarité, de prêts et de bourses.

Afin d'accentuer la communication avec le public, on propose une *Loi sur les universités du Nouveau-Brunswick* qui ferait en sorte que les universités soient redevables et permettrait à la population de participer activement au processus.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit faire preuve de leadership en matière d'éducation postsecondaire et initier le dialogue interprovincial et avec le gouvernement fédéral. Bien que chaque université ait sa propre mission et son propre mandat, une collaboration plus soutenue serait de mise pour pouvoir surpasser les objectifs proposés. L'AE NB souhaite que ceci mène à de meilleurs échanges et à un équilibre entre la régularisation et l'autonomie.

Le dialogue entre le gouvernement provincial et fédéral doit être maintenu. L'AE NB, avec huit partenaires représentant plus de 600 000 étudiants canadiens⁶⁹ demande la création d'un accord pancanadien sur l'éducation postsecondaire, résultant dans des transferts spécifiques aux provinces et aux territoires. Il est notre souhait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick puisse se montrer bon meneur et revendiquer au niveau national le besoin pour un tel accord. L'AE NB croit que le Nouveau-Brunswick possède les qualités, le caractère et la diversité nécessaires pour être un chef de file au pays en matière d'éducation postsecondaire.

Recommandations

- ❖ Faire de l'éducation postsecondaire une priorité sociale au N.-B.;
- ❖ Rassembler le gouvernement, les institutions et les étudiants pour formuler une *Loi sur les universités du Nouveau-Brunswick*;
- ❖ Encourager les autres provinces, les territoires et le gouvernement fédéral de mettre en œuvre un accord pancanadien sur l'éducation pour des transferts spécifiques aux provinces et aux territoires.

L'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick (AÉNB) est un groupe de pression qui représente plus de 16 000 étudiants provenant de six campus universitaires de la province. L'AÉNB propose des politiques qui soutiennent les priorités et les préoccupations des étudiants. Elle défend leurs intérêts depuis plus de vingt ans.

Membres de l'AÉNB

❖ University of New Brunswick Student Union

PRESIDENT : *Jessica Stutt*
VP EXTERNAL : *Rachel Cazabon*
suprez@UNB.ca/506•452•6091

❖ St. Thomas University Students' Union

PRESIDENT AND NBSA EXECUTIVE VP : *Colin Banks*
VP EDUCATION : *Duncan Gallant*
su_president@stu.ca/506•460•0303

❖ La Fédération des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton

PRÉSIDENT : *Brian Gallant*
VP EXÉCUTIF ET VP FINANCE DE L'AÉNB : *Justin Robichaud*
presfee@umoncton.ca/506•858•4484

❖ Mount Allison University Students' Administrative Council

PRESIDENT : *Erica Henry*
VP EXTERNAL : *Mallory Baxter*
sacpresident@mta.ca/506•364•2231

❖ Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton campus d'Edmundston

PRÉSIDENT : *Mike Couturier*
VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES EXTERNES : *Sylvie Desjardins*
PRÉSIDENTE DE L'AÉNB : *Marie-Christine Emond*
presidentagee@umce.ca/506•737•5037

❖ Association étudiante de l'Université de Moncton à Shippagan

PRÉSIDENT : *Jason Savoie*
aeumas@umcs.ca/506•336•4602

Employé/Bureau AÉNB

❖ DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'AÉNB : *Claude A. Haché*
director@nbsa-aenb.ca

❖ ASSISTANTE À LA RECHERCHE : *Karen Kwan*
dsures@dal.ca

❖ Centre étudiant, B • 103, Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9, Canada
Téléphone : 506 • 863 • 2171 Fax : 506 • 858 • 4503
Site Web : www.nbsa-aenb.ca

Références

- 1 In New Brunswick, 50 percent of total population lives in rural areas and 50 percent lives in urban areas. Statistics Canada. Population urban and rural, by province and territory New Brunswick. 2001 Census. Available: <http://www40.statcan.ca/101/cst01/demo62e.htm>
- 2 Alex Usher and Sean Junor. The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada. Canadian Millennium Scholarship Foundation, 2002, 49.
- 3 Commission on Post-Secondary Education in New Brunswick. Discussion Paper. March 2007, 3-4
- 4 Commission on Post-Secondary Education in New Brunswick. Discussion Paper. March 2007, 3-4
- 5 Notable Grade 12 perceptions of barriers to education after high school include: Financial Issues (33%), Career Undecided (31%) Currently employed (20%), Not interested (13%), Personal / Family reasons (11%), Entrance Requirements (8%). Joseph Berger, Anne Motte, and Andrew Parkin. The Price of Knowledge: Chapter 2 Barriers to Post Secondary Education. Canadian Millennium Scholarship Foundation, March 2007.
- 6 Statistics Canada. « University Tuition Fees. » The Daily. September 1, 2006. Available: <http://www.statcan.ca/Daily/English/060901/d060901a.htm>
- 7 Alex Usher. Beyond the Sticker Price, Educational Policy Institute, 2006.
- 8 Canadian Association of University Teachers. Almanac of Post-Secondary Education Section 1: Finance, 2007. Available: http://www.caut.ca/en/publications/almanac/2007_1_Finance.pdf
- 9 Ibid.
- 10 Ibid.
- 11 Economic impact compiled by author
- 12 Alex Usher and Sean Junor. The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada. Canadian Millennium Scholarship Foundation, 2002, 49.
- 13 Graeme Stewart. Discussion Paper Funding, Tuition and Student Financial Assistance. Ontario Undergraduate Student Alliance. 2004.
- 14 Government of New Brunswick. Financial challenge addressed leading to balanced 2007-2008 Budget, News Release. March 13, 2007. Available: <http://www.gnb.ca/cnb/news/fn/2007e0324fn.htm>
- 15 Joseph Berger, Anne Motte, Andrew Parkin. The Price of Knowledge 2006 Student Debt Trends and Consequences. Canadian Millennium Scholarship Foundation. November 2006, 3.
- 16 Correspondence with NBSA and New Brunswick Financial Student Aid Department, February 2007.
- 17 Joseph Berger, Anne Motte, Andrew Parkin. The Price of Knowledge 2006 Student Debt Trends and Consequences. Canadian Millennium Scholarship Foundation. November 2006, 3.
- 18 One third of the respondents in the 2002 National Student Loan Survey in the United States reported paying \$1000 a month or more on credit cards, personal loans and car payments. Baum and Schwartz indicate that student loans are only one aspect of the total debt burdens students have. Sandy Baum and Saul Schwartz. How Much Debt is too much? Defining Benchmarks for Manageable Student Debt. New York: The College Board, 2006.
- 19 Maritime Provinces Higher Education Commission. A Lasting Legacy: the impact of family educational background on graduate outcomes. September 2004.
- 20 Government of New Brunswick. Post Secondary Education, Training and Labour. Available: <http://www.studentaid.gnb.ca>
- 21 Bob Rae. Ontario A Leader in Learning Report and Recommendations. Government of Ontario, Department of Training, Colleges and Universities, February 2005.
- 22 Canadian Alliance Student Association Policy Briefings, 2006.
- 23 There has been work done by CMSF that suggests additional 'costs' such as social, cultural, spiritual and physical. For the purposes of this paper, we have chosen to focus on the psychological and emotional cost. Alex Usher and Sean Junor. The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada. Canadian Millennium Scholarship Foundation, 2002, 110.
- 24 Marc Frenette. Why Are Youth from Lower-income Families Less Likely to Attend University? Evidence from Academic Abilities, Parental Influences, and Financial Constraints. Statistics Canada, February 8, 2007.
- 25 Statistics Canada. Report on the Pan-Canadian Education Indicators Program 2005. As found on: <http://www.statcan.ca/english/freepub/81-582-XIE/2006001/highlights.htm#D>
- 26 The employment participation rate as of March 2007 in New Brunswick is 63.2 percent, which is the second lowest in Canada, with Newfoundland at 59.8 percent and Alberta being the highest at 74.1 percent. The national average is 66.87 percent. Statistics Canada. Labour Force Survey. March 7, 2007. Available: <http://www.statcan.ca/english/Subjects/Labour/LFS/lfs-en.htm>
- 27 Association of Atlantic Universities. Preliminary Enrollment as of October 2, 2006. Available: <http://www.atlanticuniversities.ca/AbsPage.aspx?siteid=1&lang=1&id=1086>
- 28 Ibid.
- 29 Reflects the average final grade of first year students entering from high school. MacLean's. Guide to Canadian Universities 2007, 46.
- 30 Reflects the percentage of first year students who return in second year either full time or part time. MacLean's. Guide to Canadian Universities 2007, 48.
- 31 Calculated by author assuming a typical undergraduate degree takes 4 years to complete. Formula: Divide undergraduate enrollment by 4 multiplied with retention percentage lost.
- 32 Joseph Berger, Anne Motte, and Andrew Parkin. The Price of Knowledge: Chapter 2 Barriers to Post Secondary Education. Canadian Millennium Scholarship Foundation, March 2007, 7.
- 33 Calculated by author by taking the average New Brunswick tuition, multiplied by the number of drop outs multiplied by three years assuming a typical 4 year undergraduate degree.
- 34 Calculated by author by taking approximate number of degrees granted and multiplying with the percentage of proportion of students who do not graduate.

- 35 Joseph Berger, Anne Motte, and Andrew Parkin. The Price of Knowledge: Chapter 2 Barriers to Post Secondary Education. Canadian Millennium Scholarship Foundation, March 2007, 5–6.
- 36 Statistics Canada. Universities and colleges revenue and expenditures, by province and territory. Available : <http://www40.statcan.ca/101/cst01/govt41c.htm>
- 37 MacLean's. Guide to Canadian Universities 2007, 48.
- 38 Alex Usher and Andrew Potter. A State of the Field Review of Post-Secondary Education. Educational Policy Institute for Canadian Council on Learning. October, 2006, 14.
- 39 Ibid., 18.
- 40 Government of Alberta. Post Secondary Learning Act. Available : <http://www.qp.gov.ab.ca/documents/Acts/P19P5.cfm>
- 41 Canadian Association of University Business Officers (CAUBO) as reported in MPHEC Research and Development Funding in Atlantic Universities, 2005
- 42 Examples of undergraduate research development best practices :
 - National Science Foundation – United States, Available : http://www.nsf.gov/funding/pgm_summ.jsp?pims_id=5517&from=fund
 - Hopkins Undergraduate Research Journal – United States, Available : <http://www.jhu.edu/hurj/index.html>
 - McMaster University Faculty of Engineering - Canada, Available : <http://sil.mcmaster.ca/archives/030403/news/030403eng.html>
- 43 Canadian Alliance of Student Associations. Policy on Developing Undergraduate Research November 15, 2002. Available : <http://www.casa.ca/documents/DEVELOPING%20UNDERGRADUATE%20RESEARCH%20Colour.pdf>
- 44 Currently, urgently identified deferred maintenance in Canada amounts to \$1.2 billion. New Brunswick as a total of \$200 million. (UNB \$100 million, Moncton \$50 Million, Mount Allison \$35 million). Canadian Association of University Business Officers. A Point of No Return: the Urgent Need for Infrastructure Renewal at Canadian Universities, 2002, 22.
- 45 Deferred maintenance can be measured by using a 'Facilities Condition Index' (FCI) which takes the total amount of accumulated deferred maintenance divided by the current replacement value. Under the FCI, a ratio above '10' is considered unacceptable. In Canada, the average FCI rating is 11.3, in Atlantic Canada is 17.3 and at the University of New Brunswick is at an astounding 22 points. University of New Brunswick. Vice President Finance Office. Infrastructure Backgrounder and Presentation. January 2005 Available : <http://www.UNB.ca/vpfin/infrastructure.pdf>/<http://www.UNB.ca/vpfin/background.pdf>
- 46 During the provincial March 2007 budget announcement there was mention of a \$7.9 million investment for NBCC for capital improvements, repairs and renovations but nothing for university infrastructure.
- 47 Marc Frenette. Do Universities Benefit Local Youth? Evidence from University and College Participation, and Graduate Earnings Following the Creation of a New University. Statistics Canada January 2007.
- 48 Sandy Baum and Saul Schwartz. How Much Debt is too Much Debt? New York: The College Board, 2006.
- 49 Association of Atlantic Universities. The Economic Impact of Universities in the Atlantic Provinces. Gardner Pinfold Consulting Economists. February 2006, 21.
- 50 Corak, Miles, Garth Lippas & John Zhao. Family Income and Participation in Post-Secondary Education. Ottawa: Statistics Canada Family and Labour Studies Division, October 2003, 11.
- 51 Statistics Canada, 1998.
- 52 Joseph Berger, Anne Motte, and Andrew Parkin. The Price of Knowledge: Chapter 2 Barriers to Post Secondary Education. Canadian Millennium Scholarship Foundation, March 2007.
- 53 Canadian Millennium Scholarship Foundation. The Impact of Debt and Student Persistence in Post-Secondary Education, Millennium Research Note.
- 54 Government of New Brunswick. Post Secondary Education, Training and Labour. Available : <http://www.studentaid.gnb.ca>
- 55 Alex Usher and Sean Junor. The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada. Canadian Millennium Scholarship Foundation, 2002, 71.
- 56 Council of Ministers of Education Canada. Pan-Canadian Protocol on the Transferability of University Credits. February 2005. Available : <http://www.cmec.ca/postsec/transferabilit.en.stm>
- 57 Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology. Canadian College Student Survey March, 2004, 6.
- 58 Alex Usher and Sean Junor. The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada. Canadian Millennium Scholarship Foundation, 2002, 109.
- 59 Out of 10 provinces, New Brunswick obtained the lowest average score in reading.
- 60 Barriers for low income families include: being substantially less likely to have any savings set aside for education, having fewer conversations about planning for PSE, less aware of their cost of higher education and what is available though student aid programs and less likely to have earned the grades to enter a post-secondary program Joseph Berger, Anne Motte, and Andrew Parkin. The Price of Knowledge: Chapter 2 Barriers to Post Secondary Education. Canadian Millennium Scholarship Foundation, March 2007.
- 61 Kevin Milligan identifies low-income households are unlikely to use RESPs in funding future PSE. Kevin Milligan. Who Uses RESPs and Why. Discussion Paper. Department of Economics the University of British Columbia. March 2005, 17.
- 62 Examples of early intervention strategies provided by the Canadian Alliance of Student Association.
 - TRIO : Available : <http://www.trioprogams.org/abouttrio.html>
 - GEAR UP : Available : <http://www.ed.gov/programs/gearup/index.html>
 - IHAD : Available : <http://www.ihad.org>
- 63 Parameters: percentage of full time undergraduates who completed their degree within one year of their expected graduation date. MacLean's. Guide to Canadian Universities 2007, 48.

-
- 64 Mario Polèse and Richard Shearmur et. al. The Periphery in the Knowledge Economy. The Canadian Institute for Research on Regional Development and Insitut national de la recherche scientifique. 2002, 206.
 - 65 Commission on Post-Secondary Education in New Brunswick Discussion Paper. March 2007, 3-4.
 - 66 Statistics Canada. Portrait of the Canadian Population 2006 Findings. March 13, 2007 Available: <http://www12.statcan.ca/english/census06/analysis/popdwell/index.cfm>
 - 67 Ibid.
 - 68 Neil Rothwell and Martin Turcotte. Statistics Canada. The Influence of Education on Civic Engagement: Differences Across Canada's Rural-Urban Spectrum. Rural and Small Town Canada Analysis Bulletin Vol. 7, No. 1, July 2006
 - 69 The Education Generation: a Blueprint for an Economically Competitive and Socially Just Canada. February 6, 2007. Available: http://www.casa.ca/documents/Education%20Generation%20%20February%206,%202007_Final.pdf